



Katoun réf. 51140

Date de révision : 2023/04/01

## Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise  
1.1 Identificateur de produit : Nom du produit :

T-FC415E-Y

e-STUDIO2515AC , e-STUDIO3015AC , e-STUDIO3515AC , e-STUDIO4515AC , e-STUDIO5015AC  
N° FDS. TFC415EYEN-3

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Toner pour équipement électrophotographique 1.3

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Toshiba Tec Corporation Adresse :

Gate City Ohsaki West Tower 1-11-1, Osaki, Shinagawa-ku, Tokyo, 141-8562, Japon Numéro de téléphone : +81-3-6830-9100 Fournisseur Toshiba Tec Germany

Imaging

Systems GmbH Adresse : CARL-SCHURZ-STR. 7,

D-41460 NEUSS ALLEMAGNE Numéro de téléphone +49-2131-1245-0

Adresse e-mail : info@toshibatec-

tgis.com (siège européen)

Numéro de téléphone d'urgence +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés) (CHEMTREC)

Toshiba Tec UK Imaging Systems Limited Adresse :

Abbey Cloisters, Abbey Green, Chertsey, KT16 8RB Numéro de téléphone

+44-1932-580100 Pour les appels au Royaume-Uni uniquement.

Adresse e-mail : info@toshibatec.co.uk.

2. Identification des dangers

Classification SGH et éléments d'étiquetage du produit 2.1

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

DANGERS POUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Orale) : Hors classification

Toxicité aiguë (Inhalation) :Hors classification

Corrosion/irritation cutanée : Hors classification

Lésions oculaires/irritation oculaire : Hors classification

Sensibilisation cutanée : Hors classification

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Dangereux pour le milieu aquatique (Aigu) :Hors classification

(Remarque) Classification SGH sans description : Non classé/Classification impossible

- 2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun élément d'étiquetage SGH

Non Mention

d'avertissement 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient aucun ingrédient désigné comme PBT et/ou vPvB.

Le produit ne contient aucun ingrédient désigné comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.




---

### 3. Composition/informations sur les ingrédients

Sélection du mélange/substance :

3.2 Mélange

Nom de l'ingrédient	Contenu (%)	N ° CAS.	N ° CE
Résine de polyester	75-85	----	----
Pigment Organique	<9	----	----
La cire	<9	----	----
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	1-5	68909-20-6	272-697-1
Le dioxyde de titane	<1	13463-67-7	236-675-5

----- SECRET DE COMMERCE

Le dioxyde de titane; Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : Carc.2,

H351(inhalation)

Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice ; pyrogène, dioxyde de silicium synthétique amorphe, nano, traité en surface ; Classement selon

Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) : STOT RE2, H373(poumons)(inhalation)

Composants contribuant au danger

Le produit ne contient aucun ingrédient répertorié dans la liste candidate REACH SVHC.

---

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Descriptions des mesures de premiers secours

##### Inhalation

Retirer immédiatement de la zone d'exposition à l'air frais.

Contactez un médecin en cas de difficulté respiratoire ou d'autres signes de détresse.

##### Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou si elle persiste, consulter un médecin.

##### Lentilles de contact

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

##### Ingestion

Diluer le contenu de l'estomac avec plusieurs verres d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les informations spécifiques sur les symptômes et les effets sont inconnues.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

---

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, dioxyde de carbone, produit chimique sec, brouillard d'eau

##### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

#### 5.2 Dangers particuliers

Peut former des mélanges poussiére-air explosifs lorsqu'il est finement dispersé dans l'air.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

---

### 6. Mesures en cas de rejet accidentel



6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection approprié.



- Évitez de respirer la poussière.
- 6.2 Précautions pour l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage  
Balayer lentement le toner/développeur renversé et transférer soigneusement dans un conteneur à déchets.  
Choisissez un type antidéflagrant si vous utilisez l'aspirateur.
- 6.4 Référence à d'autres sections  
Se référer à l'article 13

---

## 7. Manipulation et stockage 7.1

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures préventives Ne pas respirer les poussières.  
(Échappement/ventilateur)  
Aucun équipement de ventilation spécial n'est nécessaire dans le cadre de l'utilisation prévue.
- 7.2 Conditions de stockage pour un stockage sûr  
Conserver au frais.  
Entreposer dans un endroit sec.  
Garder hors de la portée des enfants.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)  
Toner pour équipement électrophotographique

---

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle  
ACGIH  
(Dioxyde de Titane)  
ACGIH (1992) TWA : 10 mg/m<sup>3</sup> (LRT irr)  
OSHA-PEL  
(Le dioxyde de titane)  
TWA 15mg/m<sup>3</sup>  
(comme produit)  
TWA 15 mg/m<sup>3</sup> (poussière totale) 5 mg/m<sup>3</sup> (fraction respirable)  
DFG-MAK  
(en tant que produit)  
4 mg/m<sup>3</sup> (fraction inhalable) 1,5 mg/m<sup>3</sup> (fraction respirable)
- 8.2 Contrôles de l'exposition  
Mesures de protection individuelle Protection respiratoire Non requise dans le cadre de l'utilisation prévue.  
Protection des mains Non requis dans le cadre de l'utilisation prévue.  
Protection des yeux Non requis dans le cadre de l'utilisation prévue.  
Protection de la peau et du corps Non requis dans le cadre de l'utilisation prévue.



---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : poudre/granule Couleur :

jaune Odeur :

légère odeur Point de

fusion/point de congélation : 110-150 (point de ramollissement) Les données sur le point d'ébullition ou le point d'ébullition initial ne sont pas disponibles.

Les données sur l'inflammabilité (gaz, liquides et solides) ne sont pas disponibles.

Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Sans objet Température

de décomposition : Sans objet Les données de pH ne sont pas disponibles.

Viscosité cinématique : Sans objet Solubilité :

Solubilité

dans l'eau : Insoluble Coefficient de

partage n-octanol/eau : Sans objet Les données sur la pression de vapeur ne sont pas disponibles.

Densité et/ou densité relative : 1,1-1,5 g/cm<sup>3</sup> Caractéristiques des particules :

Distribution de taille (plage) : <10µm 9.2

### Autres informations

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives Peu de possibilité dans l'utilisation prévue.

Selon Explosive Evaluation, peut former des mélanges poussière-air explosifs lorsqu'il est finement dispersé dans l'air, comme la plupart des poudres organiques à grains fins.

---

## 10. Stabilité et réactivité 10.1

### Réactivité Les

données sur la réactivité ne sont pas disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune

### 10.4 Conditions à éviter

Les conditions pour éviter les données ne sont pas disponibles.

### 10.5 Matières incompatibles Aucune

### 10.6 Produits de décomposition dangereux Aucun

---

## 11. Informations toxicologiques 11.1

### Informations sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë

#### Toxicité aiguë

(orale), DL50 du produit > 2 000 mg/kg

(Il s'agissait de la masse

la plus élevée atteignable.)

Toxicité aiguë (inhalation de poussières/brouillards), Produit

CL50 >5,06 mg/l

(C'était la concentration la plus élevée possible.)

#### Propriétés irritantes

Corrosion/irritation cutanée

Légèrement irritant

Lésions oculaires graves/irritation



Légèrement irritant  
 Sensibilisation  
   Sensibilisation cutanée  
     Non sensibilisant  
 Mutagénicité sur les cellules  
   germinales Test  
 d'Ames : Négatif  
   Cancérogénicité (Dioxyde de titane)  
 Le CIRC a réévalué le dioxyde de titane comme cancérogène du groupe 2B (cancérogène possible pour l'homme).  
 Dans les études d'inhalation chronique chez l'animal, la cancérogénicité n'a été observée que chez des rats spécifiques.  
 Ceci est attribué à une « surcharge pulmonaire », une réponse générique à des quantités excessives de poussière retenues dans les poumons pendant un intervalle prolongé. À ce jour, les études épidémiologiques n'ont révélé aucune preuve d'un lien entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et les maladies respiratoires.

Les données sur la toxicité pour la reproduction ne sont pas disponibles.

#### STOT

##### Effets chroniques

Dans une étude menée chez des rats par exposition chronique par inhalation à un toner typique, un degré léger à modéré de fibrose pulmonaire a été observé chez 92 % des rats du groupe exposé à une concentration élevée (16 mg/m<sup>3</sup>), et un degré minime à léger de fibrose pulmonaire, une fibrose a été observée chez 22 % des animaux du groupe d'exposition moyen (4 mg/m<sup>3</sup>). Ces résultats sont attribués à une « surcharge pulmonaire », une réponse générale à des quantités excessives de poussière retenues dans les poumons pendant une période prolongée.

Les données sur les risques d'aspiration ne sont pas disponibles.

#### 11.2 Informations sur d'autres dangers

Les propriétés perturbatrices endocriniennes ne sont pas disponibles.

### 12. Informations écologiques 12.1

#### Écotoxicité Toxicité

##### aquatique 100mg/L

La CL50(~~polymétrie~~ supérieure à la

CE50 supérieure à 100 mg/L (daphnie)

EC50 est supérieure à 100 mg/L (algues)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité Les données sur

la persistance et la dégradabilité ne sont pas disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation Les données

sur le potentiel de bioaccumulation ne sont pas disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Les données sur la mobilité dans le sol ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Les données

d'évaluation PBT et/ou vPvB ne sont pas disponibles.

#### 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes Les

propriétés perturbatrices endocriniennes ne sont pas disponibles.

#### 12.7 Autres effets indésirables

Les données sur les produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone ne sont pas disponibles.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Description des résidus de déchets et informations sur leur manipulation en toute sécurité et leurs méthodes d'élimination, y compris l'élimination de tout emballage contaminé. 13.1 Méthodes de traitement des déchets Éliminer conformément aux

réglementations locales, étatiques et fédérales.

Le contenu en plastique vide peut être recyclé.




---

14. Informations relatives au transport

N° ONU, CLASSE ONU

14.1 No. ONU ou numéro d'identification : Sans

objet 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : Sans objet 14.3

Classe ou division (Classe de danger pour le transport) : Sans objet 14.4 Groupe

d'emballage : Sans objet

Terre DOT 49 CFR,ADR : Non classé comme marchandises dangereuses Mer

Code IMDG : Non classé comme marchandises dangereuses Air ICAO-TI,IATA-DGR

14.5 Dangers pour l'environnement : Non classé comme marchandise dangereuse

MARPOL Annexe III - Prévention de la pollution par des substances nocives

Polluants marins (oui/non) : non 14.6 Précautions

particulières à prendre par l'utilisateur Des

précautions particulières à prendre par l'utilisateur ne sont pas applicables.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable au transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

---

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Le produit ne contient aucun ingrédient répertorié dans la liste candidate REACH SVHC.

Loi sur le contrôle des substances

toxiques aux États-Unis et au Canada (TSCA)

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont conformes à toutes les règles ou ordonnances applicables en vertu de la TSCA.

Proposition 65 de Californie Non réglementé.

Norme de communication des dangers OSHA, 29CFR 1910.1200

Non réglementé.

RCRA (40CFR261)

Produit ou composants non répertoriés.

Informations CERCLA/SARA

Non réglementé.

Rapport annuel du NTP sur les substances

cancérogènes Non répertorié comme cancérogène du NTP.

Règlement sur les produits dangereux (Canada)

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPD.

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)

Aucune information toxicologique disponible.

Règlement

d'information de l'UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont conformes à toutes les règles ou ordonnances applicables sous REACH.

Informations australiennes

Non classé comme dangereux selon les critères du NOHSC

La substance est importée ou fabriquée en vertu d'un permis accordé en vertu de l'article 21U de la loi de 1989 sur les produits chimiques industriels (notification et évaluation).

Informations sur la Nouvelle-Zélande

Non classé comme dangereux selon les critères HSNO

Informations sur la Chine

Règlement sur la gestion sûre des produits chimiques dangereux (Décret chinois 591)



Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont conformes à toutes les règles ou ordonnances applicables en vertu du décret chinois 591.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Des

conseils sur la manipulation en toute sécurité de ce produit peuvent être trouvés dans les sections 7 et 8 de cette FDS.

---

#### 16. Autres informations

##### Ouvrage de référence

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques,

Recommandations de l'ONU sur le TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES 21e édition, 2019

GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE DE L'ONU 2020 (US DOT)

TLV et BEI 2021. (ACGIH)

Réponse pulmonaire au toner lors d'une exposition chronique par inhalation chez le rat H.Muhle

et.al; Toxicologie fondamentale et appliquée 17.280-299 (1991)

Clairance pulmonaire et rétention du toner, à l'aide d'une technique de traçage, lors d'une exposition chronique par inhalation chez le rat

B.Bellmann ; Toxicologie fondamentale et appliquée 17.300-313 (1991)

##### Definitions et ABREVIATIONS

OSHA PEL signifie Limite d'exposition admissible en vertu de la sécurité et de la santé au travail.

Administration (États-Unis)

ACGIH TLV signifie Threshold Limit Value selon l'American Conference of Governmental.

Hygiénistes industriels (États-Unis)

DFG-MAK signifie Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen sous Deutsche

Forschungsgemeinschaft

TWA signifie Moyenne pondérée dans le temps

CIRC signifie Centre international de recherche sur le cancer

NTP signifie National Toxicology Program (États-Unis)

DOT signifie Department of Transportation (États-Unis)

NOHSC signifie National Occupational Health and Safety Commission (Australie)

ADG signifie Australian Dangerous Goods

##### Restrictions

Cette fiche technique a été créée sur la base des informations dont nous disposons actuellement et peut être révisée en fonction de nouvelles informations. De plus, les précautions s'appliquent uniquement à une manipulation normale, et dans le cas d'une manipulation particulière, veuillez prendre les contre-mesures adéquates pour maintenir votre sécurité.

Les données fournies ici sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles. L'objectif de cette fiche de données de sécurité est de décrire les produits en fonction de leurs exigences de sécurité. Les données ne signifient aucune garantie quant aux propriétés des produits.